

Mercredi 31 Août 2011 - n°568

- Simplification des normes - Proposition de loi
Europe - Rapport du Sénat sur la politique de cohésion -
La gestion française des fonds européens épinglée
- Politique de la ville - Quelle réforme pour la géographie
prioritaire ?
- Pièces d'identité - Vers un nouvel imbroglio juridique

- Alternance - Objectif revalorisation !
- Jumelages - Congrès européen 2011
- Agenda
- Apprentissage - 2e vague de financement
'Investissements d'avenir'

Simplification des normes - Proposition de loi

Le 4 août dernier, le sénateur (UMP) du Loire, t Eric Doligé, a déposé une proposition de loi pour assouplir les normes applicables aux collectivités. Cette proposition de loi s'inspire des 268 propositions du rapport Doligé, remis le 16 juin dernier au Président de la République, auquel la FMVM avait contribué sous forme écrite et lors de l'audition d'une délégation de maires. Transmis pour avis au Conseil d'Etat, le texte sera étudié par le Sénat en octobre et par l'Assemblée nationale en décembre pour un vote prévu fin 2011. Principal changement contenu dans la proposition de loi : l'assouplissement des normes locales. « Lorsque la loi l'y autorise expressément », le préfet pourra déroger à la taille des collectivités - à condition de ne pas remettre en cause la sécurité des personnes ou l'accessibilité des bâtiments publics - et de ne pas remettre en cause l'ensemble du territoire.

Seraient concernées par cette disposition les normes touchant à : l'accessibilité des bâtiments recevant du public ; la restauration collective ; l'agrément des assistants maternels et familiaux. Ces dérogations, qui seront précisées par des décrets en Conseil d'Etat, seront néanmoins soutenues par des mesures de substitution (obligatoires) dès lors que seront concernées la sécurité des personnes ou l'accessibilité des bâtiments publics.

Plus généralement, le stock de normes sera ouvert à des simplifications (voire des suppressions) sous l'autorité de la CCEN. La Commission procédera à une révision régulière du stock, qui portera chaque année sur les dispositions législatives adoptées dans un domaine au cours des cinq années précédentes, le Gouvernement se réservant de valider ou non les propositions de la CCEN.

Après de chaque préfet, une Commission consultative d'application des normes sera chargée de rendre la réglementation accessible à toutes les collectivités et d'assouplir localement l'application des normes lorsque nécessaire. Une Commission consultative d'études des politiques locales, rattachée au Comité des finances locales (CFL), sera également instituée afin de favoriser l'échange d'informations entre l'Etat et les collectivités sur le fonctionnement du secteur public local.

Parmi les grands domaines touchés par la révision des normes : l'urbanisme et l'environnement. La proposition de loi suggère ainsi de : privilégier dans les PLU les orientations d'aménagement et de programmation par rapport au règlement ; moderniser la procédure de création et de réalisation des zones d'aménagement concerté (ZAC) ; simplifier le dispositif applicable aux conventions de diagnostic signées entre les opérateurs publics et les aménageurs pour les opérations d'archéologie préventive. Par ailleurs, le sénateur Doligé propose la création d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) de gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations, ainsi que l'élaboration d'un plan unique de gestion des déchets au niveau régional.

Autres mesures de simplification : la procédure de dissolution d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat intercommunal sera clarifiée et le recueil des actes administratifs des communes de plus de 3 500 habitants sera dématérialisé.

EUROPE

Rapport du Sénat sur la politique de cohésion - La gestion française des fonds européens épinglée

Dans le contexte de publication le 29 juin dernier, du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2014-2020 par la Commission européenne, le Sénat a voulu faire le point sur la gestion française de la mise en œuvre de la politique de cohésion pour la période passée et des propositions pour après 2014. Dans le document final, le sénateur Rémy Pointereau reprend un certain nombre de recommandations du rapport Lequiller / Briard-Auconie (de mai 2010), et surtout de la mission d'enquête conjointe de l'IGF, l'IGAS et l'IGA (de mars 2010), qui avait été particulièrement sévère pour l'administration française, alors que se dressait la menace d'un dégage

Une gouvernance défaillante

Le rapport Pointereau identifie « *un défaut général de gouvernance, avec un manque de coordination* ». Le coût de gestion des fonds structurels européens est évalué à 6,4 % des fonds concernés. Ce coût de gestion important s'explique « *notamment par un nombre souvent important de cofinanceurs pour un même projet, dont les règles ne sont pas coordonnées* ». En théorie, la DATAR est chargée d'une mission générale de suivi et d'appui, pour faciliter la mise en œuvre de tous les fonds européens, mais, en pratique, elle ne se concentre que sur le suivi du FEDER, alors que la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), du MINEFI, a la responsabilité du FSE. Rémy Pointereau souhaite que la DATAR soit confirmée dans son rôle interministériel pour l'ensemble des fonds. Le rapport insiste sur le pilotage national des fonds structurels : pour renforcer la logique partenariale, « *la composition du Comité de suivi du cadre de référence stratégique national (le CRSN) devrait être élargie aux associations représentant les collectivités territoriales de niveau infrarégional* », est-il précisé, alors qu'il s'agit d'une demande renouvelée des associations d'élus locaux depuis plusieurs années. Le sénateur met en cause aussi « *une expertise insuffisante des services instructeurs dans les régions* ».

Un accès trop complexe

Quant aux dossiers de demandes, ils sont jugés « *excessivement complexes, les élus ont du mal à s'y retrouver, et les entreprises plus encore* ». Une mesure préconisée par le sénateur consiste à « *instaurer un dossier unique de demande de cofinancement, identique dans toutes les régions et quel que soit le fonds concerné. Des opérations inter-fonds, financées à la fois par du FEDER et par du FSE devraient pouvoir être montées* ». Il faut aussi envisager, selon lui, « *d'alléger les exigences en matière de contrôle. Ainsi, pour les projets d'un montant inférieur à un certain seuil, qui pourrait être d'un million d'euros, les frais généraux pourraient être calculés sur une base forfaitaire et non plus remboursés sur pièces justificatives* », reprenant ainsi une autre demande des associations d'élus.

Empêcher les dégagelements d'office

Enfin, les fonds structurels européens se trouvent exposés au risque éventuel de la règle du « *dégagelement d'office* », d'après laquelle les crédits engagés au titre de l'année N qui n'ont pas été consommés à la fin de l'année N+2 sont restitués au budget communautaire. Ce risque est accru en début de période de programmation, quand les projets retenus tardent à se mettre en place. A l'avenir, la règle pourrait être assouplie, « *en allongeant d'une année le délai imposé aux autorités de gestion pour justifier la consommation des fonds qui leur ont été alloués. On passerait alors de N+2 à N+3. Mais uniquement pour les deux premières années de la période de programmation* ».

- Pour accéder au rapport Pointereau : <http://www.senat.fr/rap/r10-712/r10-7120.html>
- Texte de la résolution européenne du Sénat : <http://www.senat.fr/leg/ppr10-523.html>
- Rapport Lequiller : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000400/index.shtml>

Politique de la ville - Quelle réforme pour la géographie prioritaire ?

Plus que jamais nécessaire et plusieurs fois remise (compte tenu de son importance sur les attributions de Dotation de Solidarité Urbaine) en dépit de l'article 140 de la loi de finances pour 2008, la réforme de la géographie prioritaire pourrait redevenir d'actualité avec la remise en cause de certaines niches d'exonérations fiscales et sociales. La révision de la géographie prioritaire est de toute façon aujourd'hui une priorité. L'architecture est en effet particulièrement complexe. Pas moins de six géographies prioritaires coexistent : les 751 zones urbaines sensibles (ZUS), les 435 zones de redynamisation urbaine (ZRU), les 24 963 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les 100 zones franches urbaines (ZFU), les 542 quartiers concernés par une convention de rénovation urbaine et, enfin, les 215 quartiers concernés par la « *dynamique espoir banlieues* ». L'actualisation de la liste des zones urbaines sensibles (ZUS) prévue tous les cinq ans dans la loi de 1995 d'orientation po
en effet dans l'impasse depuis... 2009.

Dans un discours datant de 2010, lors de l'installation du Conseil national des villes, le Premier ministre indiquait qu'un projet de loi serait préparé en 2011 afin de mettre en œuvre une « *réforme cohérente et globale qui concerne à la fois le zonage de la politique de la ville, les modalités de contractualisation, mais aussi la péréquation et la dotation de solidarité urbaine.* » Dans l'attente de ce texte, des avenants aux CUCS sont expérimentés dans une cinquantaine de villes ou agglomérations et la prolongation des CUCS a été annoncée jusqu'en 2014. Pour l'heure, il reste urgent que l'État détermine une géographie prioritaire des quartiers urbains les plus défavorisés, qui soit faible et resserrée, tout en accentuant le caractère décentralisé de la politique de la ville, et avec une contractualisation renouvelée entre le maire et l'État.

Pièces d'identité - Vers un nouvel imbroglio juridique

Un récent décret (n° 2011-868 du 22 juillet 2011 modifiant les conditions de recueil des photographies d'identité fournies à l'appui des demandes de passeport) vient préciser que les communes équipées de stations d'enregistrement au 1^{er} janvier 2011 peuvent recueillir l'image numérisée du demandeur jusqu'au 31 décembre 2011. Pris en application de l'article 16 de la LOPPSI du 14 mars 2011, ce décret fixe donc la période au cours de laquelle l'essentiel des services des maires des villes moyennes vont continuer à assurer une mission prévue par l'article L. 1661-2-2 du CGCT. Il faut à ce stade signaler que l'article 16 de la LOPPSI précise - sans préjudice pour les communes équipées de stations d'enregistrement - que les photographies destinées à la réalisation des passeports, cartes nationales d'identité et autres titres sécurisés sont, à compter de la promulgation de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, réalisées par un professionnel de la photographie dans des conditions fixées par voie réglementaire. Que faut-il donc prévoir à compter du 1^{er} janvier 2012 ? La fin de l'obligation de poursuivre la prise de photos numériques pour l'ensemble des demandes de passeports ou de CNI pour les communes équipées de stations d'enregistrement ? Au-delà de l'imbroglio juridique pesant sur l'instruction des demandes, il est à craindre que les 2 000 communes équipées de stations seront prochainement, uniquement et elles seules, chargées de répondre non seulement aux demandes de passeports, mais aussi aux nouvelles cartes d'identité électroniques. En effet, une proposition de loi (des sénateurs Lecerf et Houel adoptée en première lecture par l'AN le 7 juillet 2011) relative à la protection de l'identité, prévoit d'équiper courant 2012 les nouvelles cartes nationales d'identité électroniques (CNIe), comme les passeports, de puces électroniques sécurisés, contenant des données biométriques numérisées et ouvrant la possibilité de s'identifier et de signer électroniquement... affaire à suivre.

Alternance - Objectif revalorisation !

«*Le Gouvernement a placé l'emploi des jeunes au cœur de ses priorités et entend développer fortement les formations en alternance, qui garantissent une insertion professionnelle durable. Sous l'impulsion du président de la République, qui a fixé comme objectif le nombre de 800?000 alternants, dont 600?000 apprentis, d'ici à 2015, le Gouvernement agit sur trois leviers complémentaires?*» a indiqué la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle qui présentait une communication relative à la réforme de l'alternance, lors du conseil des ministres le 24 août dernier.

Plan d'action gouvernemental

Nadine Morano a ensuite détaillé les trois leviers gouvernementaux, complémentaires aux dispositions de la loi «*Cherpion?*» du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. Le premier levier d'action passe par «*la revalorisation des formations en alternance?*», et de rappeler que la loi Cherpion instaure une carte «*étudiant des métiers?*» qui donne droit aux mêmes avantages que la carte étudiant. Le 5 mai dernier, une campagne de communication a été lancée sur l'apprentissage à destination du grand public pour inciter les jeunes et leurs parents à se tourner davantage vers ce type de formation. La campagne encourage les entreprises à s'engager encore plus en faveur de l'emploi des jeunes.

Le second levier d'action «*encourage la mobilisation des entreprises, qui bénéficient d'une nouvelle aide à l'embauche particulièrement incitative?*». Ainsi, un dispositif «*zéro charge?*» pendant un an pour toute embauche supplémentaire d'un jeune sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est institué pour les PME de moins de 250 salariés.

En complément, la loi de finances rectificative pour 2011 a relevé le quota d'alternants pour les entreprises de plus de 250 salariés de 3?% à 4?%.

Le troisième levier d'action prévoit «*le développement d'une offre de formation de qualité et adaptée aux besoins des entreprises et des territoires?*». Nadine Morano a précisé, à cet égard, que dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM) apprentissage, passés avec les régions pour la période 2011-2015, l'État consacrerait 1,75 Mds€ au développement de l'appareil de formation. À ce jour, onze régions ont contractualisé avec l'État. La ministre a également rappelé qu'un appel à projet, doté de 500 M€ dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, est destiné à développer un environnement favorable à l'autonomie et à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par la création de 15?000 places d'hébergement.

«*Le Gouvernement attend désormais une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'alternance, en particulier des entreprises?*» a conclu Nadine Morano.

Financement de projets

Vendredi 26 août, François Fillon, en déplacement à Beauvais, dévoilait la deuxième vague de projets financés dans le cadre des investissements d'avenir à hauteur de 21 M€ (lire la brève, ci-contre).

On rappellera que fin 2010, un appel à projets avait été lancé après la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action «*investissement dans la formation en alternance?*») entre l'État et la Caisse des dépôts. Cette convention prévoit d'engager 250 M€ afin de financer une cinquantaine d'opérations portant sur la création, l'extension ou la reconversion de CFA ou d'organismes formant des jeunes en contrat de professionnalisation, ainsi que 250 M€ pour créer près de 10?000 nouvelles places d'hébergement pour les personnes en formation en alternance.

Jumelages - Congrès européen 2011

Profitant de la présidence polonaise de l'UE, le conseil des communes et régions d'Europe et l'association des villes polonaises (Związek Miast Polskich - ZMP) organisent le « Congrès européen de la citoyenneté et des jumelages » du 29 septembre au 1er octobre 2011, à l'invitation de la ville de Rybnik (en Silésie). Le Congrès de Rybnik représente le grand événement du programme « l'Europe pour les citoyens » dans le cadre de la Présidence polonaise de l'Union européenne. Il a lieu grâce au soutien financier de la Commission européenne. L'objectif du Congrès, qui doit rassembler plus de 300 acteurs européens, est de discuter des visions de l'Europe et de son impact sur les citoyens, des partenariats entre municipalités, ainsi que de l'avenir du programme « l'Europe pour les citoyens ». Les participants auront l'opportunité de partager leurs expériences, apprendre de nouvelles initiatives et proposer des idées d'actions concrètes. Les Congrès précédents (notamment celui de Rhodes en 2007) ont eu un impact majeur sur l'évolution du mouvement des jumelages aux niveaux local et européen et ont contribué au succès du programme européen « l'Europe pour les citoyens ». Le Congrès est ouvert à tout élu européen actif dans les domaines de la citoyenneté et des jumelages. Le Congrès de la citoyenneté et des jumelages est placé sous le haut patronage du président de la République de Pologne, Bronisław Komorowski, et du président du Parlement européen, Jerzy Buzek. Mercedes Bresso, présidente du Comité des régions de l'UE, a confirmé sa participation à la session de clôture, qui aura lieu le samedi 1 octobre 2011.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'AFCCRE : <http://www.afccre.org/fr>

Le site officiel de l'événement en français : <http://www.rybnik2011.eu/fr/programme/thematiques.html>

Agenda

7 septembre 2011 Paris

2011 conférence de presse des présidents MEPLF

14 septembre 2011

Paris

Journée découverte sur le Bus à Haut Niveau de Service – BHNS avec la RATP

21 septembre 2011

Paris

La FMVM participe au jury désignant le palmarès des EcoQuartier 2011 organisé par le ministère de de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

22 septembre 2011

Paris

Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

27 septembre 2011

Bordeaux

Christian Pierret intervient lors du congrès annuel de l'Union sociale pour l'Habitat

Apprentissage - 2e vague de financement 'Investissements d'avenir'

Le Premier ministre a annoncé les trois nouvelles décisions du programme d'Investissements d'Avenir (PIA) concernant les formations en alternance et l'hébergement des apprentis.- Le campus des métiers de Brest, doté de 11,1 M€. Le campus, vitrine de l'apprentissage en Bretagne, qui revoit les conditions de formation des apprentis dans des métiers très divers, de la mécanique aux équipements.

- Le pôle régional d'enseignement des métiers industriels de Champagne-Ardenne à Reims, doté de 4,7 M€ Le projet, monté en partenariat avec l'université de Reims et le CNAM, prévoit la construction d'un bâtiment permettant la mutualisation des offres de formation initiale et continue, et des équipements.

- La résidence d'accueil des publics en alternance sur le campus d'Illkirch, dotée de 5,2 M€. La structure d'hébergement, gérée par le CROUS, proposera 200 logements pour l'accueil du public alternant.

Pour mémoire, les 4 premiers projets retenus en mai dernier? :

- Le projet BTEC-Biovalley d'Illkirch est une usine-école portée par l'université de Strasbourg, financé à hauteur de 9 M€. Ce projet est dédié aux métiers de la production en milieu aseptique.
- Le Pôle méditerranéen de formation et d'hébergement d'Ajaccio. Porté par la CMA de Corse-du-Sud et financé à hauteur de 3,8 M€, le projet prévoit le développement de formations en alternance dans le domaine des énergies renouvelables.
- L'AEROCAMPUS de Latresne. Porté par la région Aquitaine et financé à hauteur de 5 M€, le projet vise la création d'un «?pôle de référence métiers?» dans le domaine de la maintenance aéronautique.